



Extrait du registre des délibérations

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2022-2-18

PAR Prefecture

PÉRIGORD-LIMOUSIN

024-042400752-20220331-2022_2_18-DE

Reçu le 06/04/2022

Séance du 31 mars 2022

Établi le 06/04/2022

Département de la

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :
La Coquille

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
22/03/2022

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 32
Pouvoirs : 2

Etaient présent(e)s

Mesdames : BOSREDON CURNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, ESCLAVARD Anne-Sophie, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MAURUSSANE Annick, DARTOUT Marie-Jeanne (suppléante),

Messieurs : AUGEIX Michel, BANCHIERI Philippe, BOST Claude, BRUN Philippe, CHIPEAUX Raphaël, DESSOLAS Frédéric, DOBBELS Michel, DUTHEIL Frédéric, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SAERENS Grégory, SEDAN Francis, THOMAS Michel, GRANET Jean-Claude (suppléant)

Absents et excusés et procurations : ALARY Daniel, COUNARIE Pascal, FAUCHER Danielle, COUTURIER Pierre-Yves, MARCETEAU Dominique (remplacée par son suppléant Jean-Claude GRANET), COMBEAU Bertrand, (absent a donné pouvoir à Françoise DECARPENTRIE), BOST Jean-François (absent a donné pouvoir à Isabelle HYVOZ) VAURIAC Bernard (remplacé par sa suppléante Marie-Jeanne DARTOUT)

Monsieur Michel THOMAS est désigné secrétaire de séance

Contrat de développement et de transition 2022-2027

Monsieur le Président indique au Conseil communautaire qu'une nouvelle contractualisation est en cours entre la Région Nouvelle Aquitaine et les Territoires de projets composant cette dernière. Il s'agit des **Contrats de Développement et de Transitions 2022-2027**.

Le Pays Périgord Vert a été retenu par la Région comme territoire de projets pour porter ce futur contrat sur son territoire. Dans ce cadre, il fera le lien entre les services de la Région Nouvelle Aquitaine et les élus de son territoire.

Bien entendu, une collaboration étroite sera mise en œuvre avec les acteurs du territoire et tout particulièrement les intercommunalités (démarche participative dans le cadre de la remontée des projets, réflexion sur les enjeux et objectifs du futur contrat, mise en œuvre via un soutien à l'ingénierie etc.)

Il est demandé aujourd'hui aux 6 intercommunalités composant le Pays Périgord Vert de confirmer par délibération que la structure du Pays Périgord Vert portera cette contractualisation régionale et assurera sa mise en œuvre au cours de la période 2022-2027 sur l'ensemble de son territoire.

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en
Sous-Prefecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 1^{er} avril 2022
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20220331-2022_2_18-DE
Reçu le 06/04/2022
Publié le 06/04/2022

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de cette nouvelle contractualisation, Contrat de développement et de Transitions, 2022-2027,
- **DECIDE** de confirmer le Pays Périgord Vert comme structure porteuse de la démarche de contractualisation sur l'ensemble de son territoire composé de 6 EPCI,
- **SOUHAITE** être associé très largement à cette démarche afin de faire remonter les projets de la Communauté de communes Périgord-Limousin dans ce dispositif.

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 1^{er} avril 2022
Le Président,

Michel AUGEIX

